



Briefing de Panthera pour la COP14 de la CMS Samarkand, UZBEKISTAN 12-17 février 2024

Contact :

Karen Wood, Sr. Directrice de la politique mondiale (kwood@panthera.org)

WhatsApp : +1 978-857-5389

[À propos de Panthera](#)

Panthera, fondée en 2006, crée un monde où les chats sauvages prospèrent dans des paysages sains, naturels et développés qui soutiennent l'homme et la biodiversité. Grâce à une recherche scientifique de pointe, à la récupération stratégique des espèces, à la restauration des habitats et à la collaboration avec les communautés et les partenaires, nous protégeons les 40 espèces de chats sauvages du monde et contribuons à assurer un avenir pour nous tous.

Panthera à la COP14 de la CMS

Panthera travaille avec les Parties à la CMS dans le monde entier en tant que partenaires pour la conservation des chats sauvages. Nous combinons la science, la technologie et les actions de conservation sur le terrain pour développer des approches collaboratives et basées sur des preuves qui profitent aux chats sauvages et aux hommes, afin que les deux puissent prospérer.

Les chats sauvages sont des espèces à large répartition qui se déplacent régulièrement à travers les frontières juridictionnelles nationales à la recherche de partenaires, de proies et d'un habitat approprié pour élever leurs petits, ce qui les place carrément dans la définition de "migrateurs" de la CMS. Cinq des sept espèces de grands félins sont actuellement inscrites aux Annexes I et/ou II de la CMS et deux espèces de petits félins - le lynx d'Eurasie et le chat de Pallas - font l'objet de propositions d'inscription à la COP. La coopération intergouvernementale est essentielle à la protection des espèces de félins inscrites à la CMS et de leur habitat. Panthera et ses partenaires travaillent dans des paysages transfrontaliers en Afrique, en Asie, en Méso-Amérique et en Amérique du Sud qui sont des modèles de coopération, d'autonomisation des communautés et d'impact sur la conservation des jaguars, des lions, des léopards, des guépards et des léopards des neiges. Nous pensons que ces collaborations deviendront encore plus importantes pour les félins à mesure que les établissements humains, la perte et la fragmentation de l'habitat et le changement climatique affecteront leurs schémas de déplacement et, dans le meilleur des cas, à mesure que les populations se rétabliront et que leurs aires de répartition s'étendront.



Nous proposons ce commentaire pour vous aider à examiner les documents spécifiques aux chats et les documents transversaux pertinents avant la COP14 et nous sommes disponibles pour des informations et des discussions supplémentaires.

Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains [COP14/Doc.29.1/Rev.1](#)

Recommandation : Adoption des projets de décision

Panthera reconnaît le potentiel de l'Initiative conjointe CITES-CMS sur les carnivores africains à avoir un impact sur les populations de guépards, de léopards, de lions et de chiens sauvages africains à grande échelle et à contribuer aux engagements des États de l'aire de répartition dans le cadre de la CDB et de la CCNUCC. Nous recommandons que la CdP adopte les projets de décisions.

Des progrès importants ont été réalisés à ce jour dans le cadre du programme de travail de l'ACI, comme cela a été présenté lors de la deuxième réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI (ACI2), à laquelle Panthera a eu le plaisir de participer. En collaboration avec nos partenaires gouvernementaux, Panthera mène des études rigoureuses de suivi des populations qui contribuent à informer les stratégies, les plans d'action et les orientations pour les lions, les léopards et les guépards qui sous-tendent le programme de travail, y compris, plus récemment, l'étude sur les léopards d'Afrique de l'Ouest et le plan d'action de conservation spatialement explicite pour les lions du Nord en Afrique. Nous nous réjouissons de poursuivre le travail d'enquête sur les léopards en Afrique de l'Ouest, comme convenu par les participants à la réunion. Panthera apprécie les contributions de certains États de l'aire de répartition lors de la réunion ACI2 qui cherchent une coordination plus étroite entre les organisations scientifiques de conservation et les autorités gouvernementales pour clarifier les objectifs de recherche de l'enquête et les protocoles de données en soutien à la mise en œuvre de l'ACI.

Nous apprécions également le rôle que l'AIC peut jouer en tant que mécanisme pour encourager et renforcer la coopération transfrontalière sur les carnivores africains, comme la stratégie de conservation des carnivores mise en œuvre par une coalition de plus de 80 organisations dans le cadre du traité sur la zone de conservation transfrontalière de Kavango-Zambezi (KAZA TFCA). La promulgation d'accords bilatéraux et multilatéraux novateurs, tels que KAZA, W-Arli-Pendjari et d'autres, est essentielle à la réussite de la mise en œuvre de l'AIC.

Le programme de travail de l'ACI est en effet très complet et a d'énormes implications pour les espèces emblématiques, les populations, la biodiversité et le climat de l'Afrique. Il a besoin de temps, d'une coopération à grande échelle et d'un financement durable. Nous sommes impatients d'aider les États de l'aire de répartition à réaliser leur ambition.



Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI)

[CMS/COP14/Doc.29.3/Rev.2](#)

Recommandation : Adoption des projets de décision

Reconnaissant les menaces croissantes qui pèsent sur les léopards des neiges, les léopards de Perse et les guépards d'Asie du fait de l'abattage et du commerce illégaux, de la perte et de la fragmentation de l'habitat, des conflits avec les chiens, le bétail et les populations, et du changement climatique, Panthera recommande que la COP adopte les projets de décision visant à renforcer le soutien et la mise en œuvre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale.

Panthera soutient les propositions d'inclusion du lynx eurasiatique et du chat de Pallas à l'annexe II et du lynx des Balkans à l'annexe I (voir ci-dessous). Nous sommes d'accord avec les conclusions des propositions selon lesquelles ces espèces bénéficieraient d'être ajoutées au CAMI, et nous soulignons donc l'importance du projet de décision 14.AA c) demandant aux Parties d'envisager des amendements au programme de travail du CAMI si nécessaire pour refléter leur ajout. En conséquence, Panthera reconnaît la nécessité de rationaliser la mise en œuvre en se concentrant sur les questions et les activités qui profitent à plusieurs espèces, comme indiqué au point 18 du rapport du Secrétariat. Panthera poursuit une approche multi-espèces dans de nombreuses géographies avec une expertise spécifique dans la conception d'interventions qui ont un impact sur toutes les espèces de félins présentes dans le paysage.

Mesures de conservation du jaguar

[CMS/COP14/Doc.29.6.1](#)

Initiative de la CMS en faveur du jaguar (*Panthera onca*)

[CMS/COP14/Doc.29.6.2/Rev.1](#)

Recommandation : Adopter la résolution et les projets de décision

Présents dans environ 50 % de leur aire de répartition historique et toujours classés génétiquement comme une seule espèce, les jaguars incarnent la résilience et l'importance des corridors et de la connectivité. Cependant, les données scientifiques les plus récentes montrent que l'aire de répartition des jaguars continue de se contracter à un rythme élevé et que la déforestation, la transformation de l'habitat et les conflits avec l'homme constituent des menaces croissantes pour l'espèce.

L'inscription du jaguar aux Annexes I et II par la COP13 en 2020 a été le couronnement d'une série d'actions multilatérales élevant les jaguars sur la scène mondiale et sensibilisant aux besoins et aux opportunités de leur conservation. Panthera apprécie les efforts du Secrétariat



de la CMS en réponse aux Parties pour engager d'autres États de l'aire de répartition du jaguar, la CITES, le Comité de coordination de la feuille de route Jaguar 2030 et d'autres acteurs clés dans la conservation du jaguar. Nous soutenons l'adoption des projets de décisions dans le document COP14/Doc.29.6.1 pour donner effet aux inscriptions et faire avancer la mise en œuvre.

Panthera se félicite de la proposition soutenue par les Parties à la CMS dans toute l'aire de répartition du jaguar, y compris l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, le Honduras, le Panama, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay pour établir une initiative Jaguar de la CMS et recommande que la COP adopte le projet de résolution 14.20 et les projets de décision 14.AA-14.FF pour favoriser la coordination et la coopération entre les États de l'aire de répartition et d'autres parties prenantes clés. En tant que collaborateurs de la feuille de route Jaguar 2030 et membres du Comité de coordination de la feuille de route Jaguar 2030, Panthera apprécie l'accent mis par l'initiative sur l'alignement avec la feuille de route, qui est approuvée par 16 États de l'aire de répartition du jaguar comme un plan visant à sécuriser au moins 30 paysages prioritaires pour le jaguar d'ici 2030. La mise en œuvre réussie d'une initiative à l'échelle de l'aire de répartition pour les jaguars doit inclure les Parties et les non-Parties à la CMS travaillant ensemble pour traiter toutes les menaces connues et émergentes, de la perte d'habitat à l'abattage et au commerce illégaux. Par conséquent, nous soutenons l'adoption de cette initiative en tant qu'outil pour unir les efforts existants et futurs dans un cadre commun, faire avancer un programme de travail conjoint CITES-CMS, et également pour engager la Convention sur la diversité biologique (CDB), comme convenu par les Parties lors de la première réunion des États de l'aire de répartition du jaguar à Cuiabá, au Brésil, en septembre 2023.

Pastoralisme et espèces migratrices

[CMS/COP14/Doc.29.7](#)

Recommandation : Adoption des projets de décision

Panthera recommande que la COP adopte les projets de décisions sur le pastoralisme et les espèces migratrices. Les actions proposées pour améliorer la compréhension des impacts positifs et négatifs du pastoralisme sur les espèces migratrices, et l'échange d'informations sur les modèles et les meilleures pratiques, sont absolument nécessaires dans un environnement d'expansion rapide de la consommation mondiale de viande et de menaces croissantes pour les pâturages. Nous notons l'importance de surveiller les effets du pastoralisme sur les espèces proies des chats sauvages, ainsi que l'incidence de la déprédation du bétail par les grands carnivores et les conflits qui en résultent avec l'homme. Panthera travaille avec les communautés pastorales dans de nombreuses régions, aidant à améliorer l'élevage et à réduire les pertes de bétail. Nous sommes prêts à contribuer à un groupe de travail dans le cadre d'un processus multipartite pour relever ces défis dans le cadre de l'Initiative sur les carnivores africains, de la CAMI et d'autres instruments pertinents de la CMS.



Questions transversales

Priorités pour lutter contre les prélèvements illégaux et non durables d'espèces migratrices [CMS/COP14/Doc.30.1.1/Rev.1](#)

Recommandation : Adopter les amendements à la résolution 11.31 et les décisions

Le prélèvement illégal et non durable d'espèces proies constitue une menace existentielle pour les grands félins qui est souvent sous-estimée par rapport à la menace plus évidente de l'abattage direct et du commerce illégal des félins eux-mêmes. Panthera apprécie le travail du Secrétariat pour élucider le mandat de la CMS sur les prises illégales et l'utilisation non durable de la faune sauvage et pour harmoniser les activités de la CMS avec celles de la CITES, de l'ONUDC et de beaucoup d'autres dans un effort coordonné et global pour mettre fin à la surexploitation de la faune sauvage et au commerce illégal de la faune sauvage en tant que moteurs clés de la perte de la biodiversité. Panthera soutient les suggestions de l'UICN, du WCS et d'autres pour inclure tous les amendements à la Résolution 11.31 qui ont été proposés par le Conseil scientifique lors de la réunion du Comité de session à la COP (6).th

Connectivité écologique

[CMS/COP14/Doc.30.2.1.1 Aspects politiques](#)

[CMS/COP14/Doc.30.2.1.2 Aspects techniques](#)

Recommandation : Adopter la résolution consolidée (annexe 2) ; adopter les projets de décision (annexe 3) de COP14/Doc.30.2.1.1

Panthera salue les efforts passés et présents de la CMS en tant que championne de la connectivité écologique et de son importance pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, de climat et de développement durable.

Les jaguars sont peut-être l'exemple terrestre ultime de l'importance de la connectivité ; ils sont encore classés génétiquement comme une seule espèce sur l'ensemble de leur aire de répartition de 5 000 milles. L'initiative en faveur des jaguars présentée à la Conférence des Parties vise à préserver ces liens essentiels et en voie de disparition entre les principales populations de jaguars, du Mexique à l'Argentine, ce qui constitue une expérience de connectivité aussi ambitieuse que possible. Son succès dépendra de la mise en œuvre de la résolution sur la connectivité écologique afin d'atténuer les menaces qui pèsent sur les jaguars et l'intégrité de leur habitat. Cela nécessitera une collaboration à l'échelle locale et régionale, avec le soutien local, national et transfrontalier des gouvernements, des conventions, des ONG, des communautés locales, des partenaires privés et de bien d'autres parties prenantes.

Panthera a eu le plaisir de participer à la première réunion du groupe de travail du Conseil scientifique sur la connectivité écologique. Nous recommandons que la COP14 adopte la



résolution consolidée et les projets de décisions (et examine les rapports dans les annexes 1-4 du document sur les aspects techniques) afin de s'assurer que la science, les outils et le financement sont disponibles pour mettre en œuvre des actions critiques aux niveaux national, régional et international à l'avenir.

Participation communautaire et moyens de subsistance

[CMS/COP14/Doc.30.2.3](#)

Recommandation : Adopter la résolution et les projets de décision

Panthera apprécie le travail du Secrétariat et du Comité conjoint de conservation de la nature pour compiler les études de cas sur l'implication des communautés dans la conservation des espèces migratrices et développer des principes directeurs clés. Ceux-ci s'ajoutent à un ensemble évolutif de travaux qui reconnaissent les populations autochtones et les communautés locales comme des partenaires stratégiques dans la conservation et renforcent les contributions de la CMS à cet impératif en complémentarité avec la CITES et la CDB. Nous recommandons que la COP adopte le projet de résolution avec un amendement au paragraphe 5 comme suit, "Rappelant les cibles 4, 5, ~~et 9~~, **22 et 23** du Cadre de Kunming-Montréal sur la biodiversité...". Nous recommandons également que la COP14 adopte également les projets de décisions figurant à l'annexe 2.

Propositions de modification des annexes de la CMS

Proposition d'inscription du lynx eurasien (*Lynx lynx*) à l'annexe II et du lynx des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*) à l'annexe I de la CMS

[CMS/COP14/Doc.31.4.1/Rev.1](#)

Recommandation : Adopter la proposition

Panthera recommande que la COP adopte la proposition d'inclure le lynx d'Eurasie à l'annexe II et le lynx des Balkans à l'annexe I. Nous sommes d'accord avec les auteurs de la proposition pour dire que le lynx eurasien bénéficierait à de nombreux égards d'une inscription à l'annexe II, en particulier en ce qui concerne la promotion de la coopération entre les États de l'aire de répartition, les populations étant généralement transfrontalières. Comme beaucoup de petits chats, le lynx d'Eurasie est largement sous-étudié, sauf en Europe. L'inscription sur la liste de la CMS attirerait l'attention du monde entier sur les besoins et les possibilités de conservation de l'espèce et fournirait un cadre pour les activités de conservation, y compris la recherche et la surveillance.

Proposition d'inscription du chat de Pallas (*Felis manul*) à l'annexe II de la convention

[CMS/COP14/Doc.31.4.2/Rev.1](#)



Recommandation : Adopter la proposition

Panthera recommande que la COP adopte la proposition d'inclure le chat de Pallas dans l'Annexe II. L'inscription à la CMS rehausserait le profil de l'espèce parmi les praticiens de la conservation et les décideurs politiques dans les États de son aire de répartition, et augmenterait de manière significative le corpus de données sur l'espèce, qui fait défaut, comme c'est le cas pour la plupart des petits félins.

Etant donné que la quasi-totalité de l'aire de répartition du chat de Pallas se trouve dans la région couverte par l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI), et que l'espèce est présente dans tous les pays de la CAMI, une inscription à l'Annexe II fournirait efficacement une protection supplémentaire à l'espèce dans le cadre d'un mécanisme existant. Nous notons les défis discutés dans le rapport CAMI du Secrétariat pour compléter les activités clés en raison des contraintes de temps et de financement et la proposition de se concentrer sur les questions transversales qui profitent à de multiples espèces. Nous reconnaissons la nécessité de concilier cette préoccupation avec l'ajout de nouvelles espèces CAMI et la mise en œuvre de plans d'action de conservation spécifiques aux espèces dans le cadre du programme de travail CAMI.

Propositions d'actions concertées

Proposition d'action concertée en faveur du chat de Pallas (*Felis manul*)

[CMS/COP14/Doc.32.3.3](#)

Recommandation : Adopter la proposition d'action concertée

Panthera apprécie l'action concertée proposée par le groupe de spécialistes des félins de l'UICN, le groupe de travail Manul et l'Alliance internationale pour la conservation du chat de Pallas en faveur de l'inscription à l'Annexe II. Nous estimons que les objectifs proposés répondent aux besoins urgents de conservation de l'espèce et nous recommandons que la COP adopte l'action concertée proposée.

Proposition d'action concertée pour le lynx d'Eurasie (*Lynx lynx*)

[CMS/COP14/Doc.32.3.4](#)

Recommandation : Adopter la proposition d'action concertée

Panthera apprécie la proposition d'action concertée pour le lynx eurasiatique préparée par le groupe de spécialistes des félins de l'UICN et le secrétariat de la Convention des Carpates. Nous sommes d'accord que les activités, les résultats et les indicateurs proposés pour le lynx eurasiatique répondent largement aux besoins de l'espèce, y compris une action urgente pour



améliorer la conservation du lynx des Balkans, gravement menacé d'extinction. L'action concertée propose de développer, en coopération avec les Etats de l'aire de répartition, des plans de conservation explicites pour le lynx des Balkans et le lynx des Carpates, ainsi que des études de base pour les sous-espèces asiatiques *L.l. isabellinus* et *L.l. dinniki*.

Étant donné que les populations des sous-espèces de lynx ont diminué en raison de l'abattage direct, de la réduction des proies et de la dégradation de l'habitat, nous insistons sur la nécessité d'impliquer les communautés locales, en plus des partenaires gouvernementaux et des ONG, dans la conception et la mise en œuvre d'activités visant à atténuer ces menaces. Ces activités pourraient comprendre l'éducation sur l'importance de la conservation du lynx d'Eurasie, la collaboration avec les chasseurs pour développer des pratiques durables pour la chasse aux proies, y compris la surveillance des espèces de proies, et la planification de l'utilisation des terres pour atténuer la perte et la fragmentation de l'habitat dues à l'agriculture, au développement de l'infrastructure, et plus encore.

#